

# LETTRÉ OUVERTE

Mr BUFFET.B  
2, rue de la Croix Cambrée  
02210 GRAND ROZOY  
06.73.01.96.36

CA 34  
A

GRAND ROZOY, le 24/01/2015

## SUITE A L'AVIS DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE RELATIVE À LA DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER UNE INSTALLATION D'UN PARC EOLIEN DE GRAND ROZOY.

Il est tout à fait regrettable et fort dommageable que nos élus(es) n'aient pu envisager d'organiser des Débats Publics locaux, voir un référendum.

Consulter le dossier et ces annexes exige plusieurs heures de lecture et nous paraient fastidieux, ce qui ne permet pas une lecture aisée, ne facilite pas non plus une prise de connaissance complète et claire de l'ensemble...

### Pour mémoire, nous vous rappelons :

En nous documentant, nous avons pu noter dans le dossier de la communauté de commune :

- en 2008 GRAND ROZOY était exclu des zones favorables pour le développement de l'éolien, Puis en 2012 ce sont ces mêmes critères qui ont placé la plus grande partie du territoire de GRAND ROZOY en zone blanche (défavorable à l'éolien) dans le schéma Régional Eolien, ces critères sont les suivants :

- Proximité des habitations, périmètre protection de la **Butte de Chalmont**,
- Eloignement des postes de raccordement au réseau électrique,
- Présence d'une zone de protection de sauvage (**Bois de Saint-Jean**) à proximité.

Si ce projet voit le jour, un parc éolien de 10 éoliennes de 126,25 de hauteur se verra implanté sur la ligne de crête de l'une des collines du Tardenois, en vis-à-vis de la **Butte de Chalmont**.

Ce relief qui constitue intrinsèquement un paysage remarquable est, par ailleurs, un lieu de mémoire de la Grande Guerre en cours de classement au titre de la loi de 1930 sur les sites et au titre du patrimoine mondial de l'Humanité (UNESCO).

• Ce parc amènerait des coûts exorbitants pour la collectivité : coût des machines, du raccordement au réseau...de surcroit une augmentation des tarifs de l'électricité, trois fois plus cher, hausse imputable sur le budget du contribuable ... Une rentabilité moindre que celle envisagée donc moins de retombées financières pour les collectivités locales...

- Les éoliennes produiront de l'électricité à 25% du temps et leur production reste aléatoire, elles nécessitent **des Centrales Thermiques**, elles ne les suppriment pas tout au contraire : alimentées par des énergies fossiles, elles produiront indirectement du CO2 et conséquemment des Gaz à Effets de Serre (GES)...
- Il est inacceptable de saccager, de laisser notre campagne à la vision du paysage qui va être fortement dénaturé par l'arrivée de ces nouvelles machines de taille importante, visibles à des kilomètres...
- Les éoliennes sont trop proches des habitations, ce qui amènera une baisse du patrimoine de 20% à 40% de la valeur vénale des biens immobiliers...
- Le démantèlement de ces éoliennes laisserait en terre des tonnes de béton et de ciment : l'excavation des fondations est prévue sur 1m sur 3m, le décaissement des aires de grutage et des chemins d'accès est prévu pour une profondeur de 0,40m et l'apport de terre cultivable est insuffisant pour retrouver un sol cultivable...
- L'implantation de ce parc perturberait l'écologie locale, l'éco système et diffuserait des interférences électromagnétiques :
  - Nuisances visuelles : effets stroboscopiques causés par le mouvement des pales ...
  - Nuisances sonores : infrasons, vibrations...
  - Nuisances sur la santé : maux de tête, insomnies, irritabilité, vertige ...
  - Nuisance sur la faune et la flore : un bridage est également nécessaire à cause de la présence de Chauve-Souris vulnérables sur le site...

**Des solutions alternatives existent en matière d'énergie renouvelable, réellement porteuses d'emploi particulièrement en PICARDIE...**

**Aux vues des impacts, aux nuisances qu'apporteraient la naissance de ce parc, nous ne pouvons que nous opposer à ce projet.**

" Au départ, l'énergie éolienne est une très bonne idée  
Mais à l'arrivée, c'est une réalisation tragique.

Si on nous disait au moins que cela permettrait de fermer des centrales.

Mais ce n'est pas le cas.

Cela peut dénaturer des paysages pour des résultats finalement incertains...

En bref c'est simplement de l'habillage. "

Nicolas HULOT



Madame PAPIER Catherine  
2 rue de Montbezon  
02210 GRAND-ROZOY

CA 35  
2 feuillets calligraphiés

Monsieur le Commissaire Enqueteur

A Grand-Rozoy  
le 30 janvier 2015

Objet:  
arguments contre  
projet éolien de  
Grand-Rozoy

Monsieur,

Nous n'avions eu aucune information sur le projet éolien de Grand-Rozoy, que le dossier avait déjà été très loin - un référendum ou débats publics n'ont même pas été envisagés, et nous voilà maintenant "la corde au cou" avec le peu de temps qu'il nous reste de droit pour nous manifester. Face à un projet très lourd de conséquences surtout qu'il se situe en zone défavorable du Schéma Régional Éolien.

Je vous présente dans cette lettre mes arguments contre le projet éolien de Grand-Rozoy. Tout d'abord, trois points sont à souligner :

- proximité des habitations avec toutes leurs conséquences
- protection de la lutte de Chalment
- impact écologique surtout pour les chauves-souris et les oiseaux.

Si ce projet d'un parc de dix éoliennes de 126 m de hauteur est implanté à quelques centaines de mètres de notre village, il y aura des conséquences lourdes pour les habitants = atteinte à l'intégrité psychique et physique. En effet, nous vivons à la campagne et profitons de son paysage magnifique, tranquille et ressourçant par tous ces chants d'oiseaux = un vrai lieu pour se ressourcer après des journées



de travail épuisantes. Je suis infirmière et je suis de quoi je parle après avoir travaillé douze ans dans un service avec des personnes en fin de vie. Je travaille actuellement dans un autre type de service où je m'occupe de patients apprenant des diagnostics parfois très lourds, des patients devant leurs angoisses, leur ressenti auprès de nous soignants. Alors qu'il est agréable de sentir chez soi en plein milieu de la nature. J'ai choisi de vivre à la campagne pour mon bien être et celui de ma famille. Alors que va-t-on voir de notre terrasse? Un ciel bleu l'été entrecoupé par les mouvements des eoliennes et leur bruit infernal et continu à la place des chants des oiseaux qui auront fait ces monstres d'acier. Quel impact sur notre santé?!! Que vais-je laisser à mes enfants? Un bien immobilier qui va perdre la moitié de sa valeur! En moyenne, on passe un quart de notre vie pour devenir propriétaire avec tous les sacrifices qu'il a fallu faire. Alors moi je suis mal très mal de penser à tout ce qui nous attend si ce projet aboutit. Car ce n'est pas tout. Pouvons des nuisances sonores! Qu'on ne nous dise pas que ça ne fait pas de bruit. Qu'on arrête de nous mentir.

Les nuisances sonores de ces éoliennes, auront un impact très néfaste sur notre santé: trouble du sommeil chronique engendrant fatigue chronique, irritabilité, baisse de nos niveaux de vigilance au travail et dans nos actes de la vie courante; affaiblissement de notre organisme, dépression, baisse des défenses immunitaires et à en arriver là c'est l'apparition de toutes sortes de maladies. Alors bonjour et bienvenue à la campagne!!! Moi je n'ai pas voulu de



cadre eolien dans mon quotidien. Aujourd'hui on veut me l'imposer ~~et~~ à tous les autres habitants qui sont contre ce projet et à tous ceux qui ne peuvent se manifester. (maladie, handicap, timidité...)

Je pense aussi à tous les dérangements d'appareil par diffusion d'interférences électromagnétiques que ces éoliennes provoquent. Avons nous pensé à certains appareils médicaux que des habitants portent. (pacer maker, pompe à infusion intrathécale ...).

N'oublions pas et surtout jamais ce pourquoi et pour qui la Butte de Stalment a été édifiée dans notre région - Respect pour toujours et encore plus en cette période de centenaire. Pour tous ceux qui se sont battus pour notre nation, nous devons prendre le relai et préserver ce site des Fantômes de Landowstki. Pouvons nous leur demander de la où ils sont maintenant de nous aider encore une fois et de nous protéger pour que ce projet n'aboutisse pas -

Je vous remercie, Monsieur, de votre temps accordé pour cette affaire et de votre attention portée pour nos besoins de santé psychiques et physiques, pour votre attention à notre patrimoine historique avec tout le respect qu'on lui doit.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.



CA 36

Madame VOLDEZ Françoise

17, Rue de la Crise

02210 LAUNOY

A Monsieur le Commissaire Enquêteur pour le Parc EOLIEN de GRAND-ROZOY (02210)

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Après avoir pris connaissance du dossier de l'enquête publique du Parc EOLIEN de GRAND-ROZOY, je me permets de **vous informer de mon avis défavorable à ce projet.**

En effet, pour les raisons suivantes :

- Nous sommes dans une zone défavorisée économiquement, et nous allons par ce projet enlaidir, défigurer nos paysages qui restent encore les seuls atouts propices au tourisme et au cadre de vie de nos familles, que deviennent nos paysages vallonnés décrits jadis par Paul CLAUDEL .
- Il a été prouvé que la valeur de l'immobilier proche d'éoliennes chute largement de plus de 30%. Qui aura le désir de venir s'installer dans ce cadre désastreux ?
- Le devenir économique des sociétés d'Eoliens est incertain dans le contexte actuel, que deviendront ces géantes métalliques disgracieuses lorsque celles-ci seront hors d'usage (environ 10 à 15 ans de vie).
- En qualité de conseillère municipale de la Mairie de LAUNOY, nous avons déjà reçu ce projet, qui s'était avéré après enquête du bureau d'étude en charge de ce dossier, non propice à ce lieu du fait de la nécessité d'éoliennes de très grande hauteur (insuffisance de vent), du couloir de migrations d'oiseaux espèces protégées, de la proximité des bois pour les chiroptères, du cône de visibilité depuis l'ensemble des monuments historiques (classés ou non) sur une périphérie très importante. De la proximité des maisons, ces éoliennes seront vues de très loin occasionnant ainsi une nuisance permanente pour beaucoup de foyers. En 1918, mon grand oncle est mort sur un de ces champs de batailles, ce lieu de mémoire deviendrait-il un lieu de spéculation financière ??

Recevez, Monsieur le Commissaire Enquêteur, mes salutations distinguées.

Françoise VOLDEZ



CA 37  
3 feuillets (Resto)  
A

Mr RZOTKIEWICZ Didier

1 rue de la crise

02210 LAUNOY

Mr Devos, Commissaire enquêteur

Objet : REMARQUES A TRANSMETTRE AUX PROMOTEURS DU PROJET PARC EOLIEN GRAND ROZOY (AISNE)

La lecture du dossier parvenu en Mairie de Launoy conforte mon opposition ferme à ce projet.

1) Dans l'objet du dossier

Le rapport puissance installée / production (aléatoire) est donné sur l'année, Les plus grands besoins de production sont en hiver, nous savons tous que lors des anticyclones d'hiver, aucun vent.

Comment pouvez-vous la veiller mettre en adéquation le besoin et la production. Je ne pense pas qu'il soit utile de vous expliquer la méthode, vous devez en avoir connaissance.

2) Dans le chapitre 5.3 milieu naturel

Dans le texte sur les nicheurs et migrateurs « L'implantation devrait, il semblerait que..... » Que des hypothèses, ce n'est pas avec du conditionnel que l'on présente une étude. Il vous est plus facile de supposer en faisant abstraction d'autres études signalant l'impact négatif et dangereux sur la faune.

3) Dans le chapitre 5.4 milieu humain, paysager, sonore

« Les capacités d'accueil touristiques existent mais restent limitées ».....

C'est certain qu'avec l'implantation de ces machines, les capacités d'accueil ne risquent plus de se développer.

4) « Le niveau de bruits résiduels entre 24.7 et 47.7 db selon le vent entre 3 et 10m/s »

Je crois que là, vous avez une fâcheuse habitude de nous prendre pour des truffes, Si mes calculs sont bons, mais je ne suis pas spécialiste....., 10 m/s c'est 36 kms/h Donner nous les décibels à 50 kms/h et +, car à l'altitude du site (192 m) + 126 m de machine, ça souffle beaucoup plus que 3m/s. C'est une échelle exponentielle.

(D'autant plus que vous vous contredisez dans le chapitre 8 en reconnaissant que le bruit est infernal)

5) Dans le chapitre 7 analyses des variantes

Vous nous parlez de l'intégration d'un parc dans le paysage en omettant volontairement De l'inscrire dans le schéma global de vos futurs projets. De plus, dans une précédente étude Effectuée par la communauté de communes (donc payée par nous) ce site était hors ZDE et à ce jour hors Schéma Régional Eolien.

Sur quoi vous basez lorsque vous mentionnez qu'aucune éolienne ne sera implantée dans le cône visuel protégé des Fantômes de la Butte Chalmont, dont le classement Unesco est en cours. Votre affirmation est certainement étayée par un photo montage.

1) DM

6) Dans le chapitre 8 analyse des impacts

« l'étude acoustique démontre que l'impact des éoliennes est important, mais que sous certaines conditions de fonctionnement, les seuils réglementaires admissibles seront respectés ».

Est-ce à dire que pour ne pas faire de bruit, vous allez les arrêter..... puisque vous ne mentionnez pas les conditions, donc je ne vois pas l'utilité de les installer. De plus vous reconnaissez que les nuisances acoustiques sont importantes.

Vous mentionnez également que « la perception paysagère est subjective et que de ce fait Votre projet tient compte de la perception des organismes compétents. »

Ça revient donc à dire que les habitants proches ou des communes limitrophes sont trop limités intellectuellement pour avoir une perception objective de leur environnement et qu'ils pourraient émettre de façon débile bien sûr, l'idée que vous saccagez le paysage.

7) Dans le chapitre 8.3 Impacts Paysagers

Vous nous précisez que les installations sont parfaitement réversibles, que l'on peut les démonter aisément si l'on décide l'arrêt de l'exploitation.

Là, vous ne vous engagez pas en employant le ON. Vous omettez de dire que les baux signés, sont des baux emphytéotiques, que les terrains ne restent pas agricoles, mais deviennent des bâtis, donc l'éolienne devient la propriété du bailleur (ou des héritiers) lorsque souvent vous arrêtez la production au bout de 15/20 ans, puisque EDF n'est plus dans l'obligation de vous racheter l'électricité (prix de rachat au-dessus du marché et financé par une taxe sur NOS factures EDF). C'est certain que de cette façon, votre société d'exploitation est rentable.

Le démantèlement revenant au bailleur ou héritiers (plus mercantiles qu'écologistes), ne pourront pas l'assumer. Sans oublier la démolition, le tri et l'évacuation des quelques 500 m3 de béton enterrés et ferrailés formant le socle de pose (+ de 800 tonnes). Je suppose que votre grande âme d'écologiste vous empêche de laisser cette masse enterrée.

Puisque vous affirmez que les installations sont réversibles, vous devez être à même de nous fournir le coût du démantèlement global (machine et socle) du recyclage des déchets et par la même occasion de nous faire connaître la filière écologique.

A mon grand étonnement, je n'ai rien lu sur le sujet.

Donc je me demande bien en fin de compte si vous pensez réellement aux générations futures ou à votre compte en banque lors des installations.

8) Dans le chapitre 8.4 nuisances sonores :

« Un risque de dépassement des seuils réglementaires acoustiques (je croyais qu'il n'y avait pas de souci) il est préconisé des modes de fonctionnement qui consistent à brider ou à arrêter les éoliennes suivant les vitesses, direction du vent etc etc.

Sans avoir fait d'études sur le vent, je préfère vous prévenir qu'il vient très souvent de l'ouest Et pour ne pas faire de bruit, il vaut mieux rester immobile.

Je m'aperçois que vous ne parlez ni d'infrasons ni de pollution lumineuse nocturne.

Nous connaissons tous « les promesses n'engagent que ceux qui les croient ».

2/10



9) Dans le chapitre 8.6 impacts économiques.

Si je lis bien, les éoliennes ne servent pas à fabriquer de l'électricité,  
Mais des €, dont une petite somme est distribuée afin de faire taire la populace.  
Ce n'est que votre seule motivation et pour y arriver vous en donnez un peu à la basse  
population environnante afin qu'elle ne vous empêche pas de foutre en l'air notre nature.

Vous agitez bien le miroir aux alouettes (que nous ne verrons plus beaucoup dans nos  
campagnes du fait de vos installations). Une activité qui ne fonctionne que sous  
Perfusion (prix de rachat obligatoire par EDF, financé par la taxe sur notre facture  
d'électricité) n'est ni pérenne ni créatrice de richesses sauf pour vous, les propriétaires  
terriens ainsi que les élus (souvent les mêmes, donc non objectifs) qui vous déroulent un  
tapis rouge pour boucler leurs budgets communaux ou autres rendus déficitaires par un train  
de vie, des engagements de travaux bien au-dessus des capacités de financement.

En conclusion, je me demande bien qui devra rendre des comptes aux générations futures,  
lorsqu'apparaîtront dans deux décennies, les dégâts de vos implantations sur  
l'environnement et les populations.

Vous, les élus des communes, du département, des régions, les autorités administratives,  
Les propriétaires terriens ou moi.

J'ai comme la vague impression que les générations futures entendront la même litanie que  
nous sur d'autres sujets : Nous ne savions pas, responsables mais pas coupables.

3/109

D. RZOTNIEWICZ



CA 38

Mme Noëlle RZOTKIEWICZ

1 rue de la Crise

02210 LAUNOY

Launoy, le 30 janvier 2015

Objet : Enquête publique Projet éolien de Grand-Rozoy

A l'attention du Commissaire enquêteur,

Je suis habitante de Launoy et suis contre ce projet pour les motifs suivants :

. Le projet se situe hors du schéma régional éolien, le Conseil Régional a réalisé une étude pour établir ce schéma(avec l'argent des contribuables) à quoi sert une telle étude et une telle dépense, si ce schéma n'est pas respecté ??

. Le classement de la butte de Chalmont n'est plus pris en compte et pourtant ce site est en cours de classement au patrimoine mondial de l'Unesco

. Concernant la faune, les oiseaux migrateurs seront tués par les pales, le gibier désertera les bois alentours (voir les récents rapports de la société ornithologie) je vie à la campagne, je ne chasse pas mais je respecte et j'ai envie de continuer à voir le vol des grues, des hérons, des canards et autres migrateurs, vivre à la campagne pour être proche de la nature et loin d'un champ éolien qui n'a rien d'écologique et qui est en plus bruyant.

. Si je regarde le coté économie d'énergie : aucune économie car EDF est obligé d'acheter l'électricité plus cher que le prix réel de la production et cela sur 15 ans.

Les éoliennes ne sont plus une source efficace et économique, l'implantation d'éoliennes ne sert qu'à distribuer de l'argent aux propriétaires des parcelles et à la commune de Grand- Rozoy qui veut refaire son assainissement. Si la commune de Grand-Rozoy, a commencé ses travaux d'assainissement sans le financement nécessaire ce n'est pas aux communes avoisinantes à supporter une erreur de gestion d'élus, par contre ils connaissent le montant du loyer qu'ils vont percevoir.

Le Maire et les Conseillers municipaux, de ma commune, votent les travaux suivants les revenus réels et n'attendent rien de ses voisins.

. Les propriétaires de parcelles sur lesquelles seront emplantées les éoliennes prennent ils conscience qu'ils laisseront à leurs héritiers des parcelles avec des pylônes rouillés obsolètes et qui devront les démonter, car le démantèlement est à la charge du propriétaire terrien. Donc quand je me baladerai dans la campagne avec mes petits-enfants j'aurais des champs de ferraille et des blocs de béton au lieu de pâtures avec des vaches et des champs cultivés. Grand- Rozoy aura des amas de ferraille à ses portes mais son assainissement sera fait.

. J'habite une ancienne maison à Launoy et je ne désire pas que ma maison perde de sa valeur et de son authenticité par l'implantation des éoliennes qui écraseront mon village. Les personnes chargées de l'étude sont elles venues à Launoy pour avoir noté « village protégé par l'encaissement au sein d'une vallée ».

J'habite ce village depuis des années, il a toujours été sur deux niveaux et lorsque que l'on se trouve rue de l'Ecole et à la mairie j'ai vue sur tout le coteau de Grand-Rozoy...donc je me pose la question sur l'objectivité de cette étude.

. En conclusion la seule motivation de cette étude était l'ARGENT et non l'écologie et les économies !!!

**JE SUIS CONTRE**



Marine ROTKIEWICZ

CA 39



A l'attention du commissaire-enquêteur

Launoy, le 18 janvier 2015

Objet : Avis d'enquête publique - Projet éolien de Grand-Rozoy

Habitante de Launoy, commune proche de Grand-Rozoy, je me sens concernée par ce projet.

Je m'y oppose fermement au vu des raisons suivantes :

- Production et gain d'électricité :

Les éoliennes ont pour fonction de fournir de l'électricité lorsque le besoin s'en fait sentir, soit majoritairement l'hiver.

Seul le vent est moteur des éoliennes or ce n'est pas l'hiver qu'il souffle le plus sur ce plateau.

Les éoliennes vont donc créer de l'électricité qui sera perdue car non stockée et ne seront pas en fonctionnement aux périodes nécessaires.

→ Ce mode de production n'est pas adapté aux besoins journaliers.

- Environnement animalier :

Ce dossier ne s'appuie que sur des oppositions (preuve par l'utilisation du conditionnel). En clair, rien de concret.

De plus, qu'en adviendra-t-il si on se rend compte 10 ans après que l'impact est négatif ? Il sera malheureusement très tard.

Je suis donc loin d'être convaincue par votre engagement écologique.



## - Le bruit :

Les données présentées peuvent à première vue être rassurantes. Cependant, il m'étonnerait fortement que le vent ne souffle qu'à 36 km/h en les hauteurs.

Or l'évolution du bruit n'est pas fonction linéaire de la vitesse du vent. Les km/h supplémentaires vont s'entendre !

D'autre part, pour que l'éolienne atteigne son meilleur rendement il faut un vent élevé mais si le vent est trop important, pour limiter le bruit, vous briderez l'éolienne.

→ Quel est donc l'intérêt ?

## - L'impact visuel :

Certe je ne verrai pas les éoliennes de ma fenêtre mais aucun habitant n'est voué à rester enfermé chez lui. Nous vivons à la campagne pour profiter de la nature qui sera alors dénaturée.

Sous couvert d'une production d'énergie propre nous mettons à mal la beauté des paysages et le bien-être des habitants.

En conclusion, les éoliennes ne produiront que faiblement voire nullement de l'électricité utilisée. En outre, partie de ce gain minime, l'impact environnemental sera notable. Bruit et pollution visuelle sont d'ores et déjà assurés. Quant à la faune, des suppositions doivent nous rassurer... Ce dossier n'est aucunement convaincant, le seul intérêt réside dans l'argent rapporté aux propriétaires terriens et à quelques villages dans le cadre de travaux de rénovation.

Dans 10 ans, Beugreux sera sûrement content de bénéficier d'une belle église et d'un champ de pâles désaffecté. Il me semble qu'écologie s'est transformé en économie !

~~ABD~~



Beauvais Gerard Grassart Isabelle

CA 40

1 rue du pri Marais  
grand - Rozoy.



Nous sommes favorable à l'installation  
du parc éolien de grand Rozoy.



